

quand on a envisagé avant le 13 mars la création de cette force. J'espère qu'à la lumière de l'expérience de Chypre par-dessus tout, les pays du monde entier reconnaîtront que s'il y a une détente en ce moment dans les relations entre l'Est et l'Ouest, celle-ci ne peut être renforcée qu'en donnant aux Nations Unies, le seul organisme dont on dispose pour réaliser cette fin, l'occasion de fournir les corps de police indispensables pour faire face à des situations semblables à celle qui existe à Chypre.

Je termine en disant qu'à mon avis le Canada ne doit pas douter un seul instant de la sagesse dont il a fait preuve en participant à la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Notre participation était essentielle et nous sommes honorés de nous acquitter de cette fonction de concert avec d'autres pays, notamment la Suède, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni, et les forces de Chypre, tant grecques que turques; tous ces éléments ont pour but non pas d'imposer une solution d'ordre politique à la population, mais, en attendant de trouver une telle solution, de maintenir la paix dans ce très important secteur stratégique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, comme il ne reste que quelques minutes avant que la séance soit levée et que je veux permettre à d'autres d'exprimer leurs opinions, je me bornerai donc à formuler de brèves observations. Je remercie le ministre d'avoir exposé les opinions du gouvernement, fondées sur son expérience à Genève à la suite des entretiens qu'il a eus avec ceux qu'il a évoqués. Je connais très bien le général Gyani. J'estime qu'il n'y a pas de militaire, je crois, aussi bien doué que lui pour accomplir une tâche aussi difficile et délicate que la sienne. Je l'ai vu à l'œuvre au quartier général du Moyen-Orient. Il a non seulement la compétence militaire voulue, mais encore cette finesse diplomatique qui lui permet d'établir des contacts utiles avec ceux qui sont sous ses ordres et la population dans la région où la force est stationnée.

Inutile d'ajouter, cependant—et je suis certain que le ministre ne pensera pas que je lui adresse des reproches—que même s'il a fait preuve d'éloquence et prononcé un discours émouvant, les renseignements qu'il nous a fournis ne sont pas à la hauteur de son style. Il n'a rien dit sur les directives. Je sais qu'il aurait pu...

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas que je suis discret mais si je dévoilais ces directives, je violerais la demande des Nations Unies ainsi que l'entente conclue par les pays membres. Mon honorable ami, qui a acquis beaucoup d'expérience avec le Congo, comprendra pourquoi je dis cela.

[L'hon. M. Martin.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne saurais insister. Lorsque le ministre dit qu'on l'a prié de ne pas révéler de renseignements à cet égard, je serai le dernier à lui demander d'enfreindre l'ordre reçu. Mais je trouve fort étrange que le Canada, qui fournit un contingent de 1,100 hommes sur 7,000, ne puisse faire connaître à sa population les grandes lignes, plutôt que les directives particulières du fonctionnement de la force.

Était-ce là le rôle qu'on lui destinait? En général, cette force est chargée de maintenir la paix. Cependant, nous ignorons dans quelles circonstances elle doit s'en acquitter. On a demandé si elle aurait l'autorité de désarmer les bandes de guerilleros. Nous ne possédons aucun renseignement. On ne nous a rien fait savoir à ce sujet. Il ne m'appartient pas de conclure que l'opinion de certains milieux est en réalité la bonne.

En général, voici ce qu'on reproche à cette force: son manque d'autorité. J'aimerais que le ministre nous explique, en s'en tenant aux questions sur lesquelles il peut donner des renseignements précis, quelle est l'autorité de cette force. Nous connaissons ses buts. Nous savons qu'elle vise à maintenir la paix en attendant que la situation soit définitivement réglée. Mais, étant donné sa contribution en hommes et surtout en argent à la force des Nations Unies, le Canada devrait sûrement obtenir plus de renseignements que le ministre n'en a fournis aujourd'hui.

Selon les éditoriaux publiés dans tout le pays, les Canadiens en général semblent d'avis que le Canada devrait être mieux renseigné qu'il ne l'est actuellement. Je ne dirai rien de plus à ce sujet. Le ministre a vaguement exprimé que la force pourra assurer la paix et que les Nations Unies pourront disposer n'importe quand d'une force à laquelle on pourra recourir quand la conjoncture internationale l'exigera pour maintenir la paix. Nous partageons ses vues et je suis gré au ministre d'avoir parlé du gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger. Nous avons fourni cette force, le 22^e Régiment, qui pourrait être utilisée si le Canada décidait un jour de participer à une force des Nations Unies. Nous avons cru que cela était nécessaire. Par conséquent, elle était disponible quand il a fallu envoyer des troupes à Chypre lorsque des difficultés y ont surgi. Considérant que le Canada a pris l'initiative de former des hommes aux fins d'assurer au monde entier que notre pays serait toujours prêt à participer à une force de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, nous avons sûrement droit à être renseignés plus qu'on ne l'a fait aujourd'hui.